



COMPTE-RENDU CSE 13 mars 2025



Approbation des procès-verbaux

Les procès-verbaux des séances du 19 décembre 2024 et du 23 janvier 2025 ont été approuvés à l'unanimité (21 voix pour).

Projet Tech Tower à Montpellier

- **Présentation du projet** : la région souhaite rénover un bâtiment existant pour en faire une « Tech Tower », dans le but de revitaliser le quartier et de regrouper différentes entités dans un même espace.
- **Aménagements** : le bâtiment comprendra des bureaux, des salles de réunion, un local pour vélos et trottinettes, une cafétéria, des douches et une terrasse.
- **Planning** : les travaux débuteront en avril 2025, avec un déménagement prévu pour fin octobre/début novembre.
- **Finances** : le projet représente un investissement de plus de 25 millions d'euros, avec un loyer estimé à 160 €/m².
- **Questions et réponses** : des problématiques concernant les parkings, l'accessibilité et le temps nécessaire pour rentabiliser l'investissement ont été abordées.

UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



Consultation sur la santé au travail à Chambéry

Le suivi de santé au travail des agents du CSE Siège SNCF Réseau à Chambéry est actuellement assuré par le Dr Anne-Gaëlle TCHABAN-FROLLA au Centre Médical de Chambéry.

À partir du 14 mars 2025, ce suivi sera pris en charge par le Dr Hélène MONTEIRO, médecin du travail sur deux sites (Chambéry et Annecy), sous réserve de l'accord du CSE. La nomination est approuvée à l'unanimité (**21 voix pour**).



Compte-rendu de la CSSCT

- **Visites de sites** : une visite de site a eu lieu à Lille Pont de Flandres, où des problèmes de sécurité incendie et de conditions sanitaires ont été relevés.
- **Accident du travail** : un accident grave du travail est survenu à Saint-Priest, où un stagiaire a été électrisé lors d'un exercice pratique. Une enquête a été ouverte pour analyser les causes et proposer des mesures correctives.
- **Autres points** : des problèmes d'aération, d'éclairage et de stockage ont été mentionnés, ainsi qu'un inconfort thermique dans certains bâtiments.



Recours à l'expertise dans le cadre du bloc 3 de la loi Rebsamen

Le CSE a voté à l'unanimité le recours à un expert-comptable pour assister le comité dans l'analyse des documents relatifs aux conditions de travail, à l'emploi, à la santé et à la sécurité.

Le cabinet «Expertise Explicite» a été choisi à l'unanimité.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

